

AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 17 octobre 2012

Préavis municipal No 12/2012 concernant la démolition de la salle de gymnastique du Passoir, l'achat et la démolition de la cantine du Pré aux Moines, la démolition des WC publics et du local-dépôt de la SDC et la construction d'une salle polyvalente au Pré aux Moines

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule – rappel des phases 1 et 2

Le projet consistant à construire sur le Pré aux Moines une salle polyvalente a débuté, au niveau de votre Conseil, par le dépôt du préavis municipal No 08/2009 avec lequel nous vous demandions un crédit d'étude de Fr. 100'000.-- (phase 1). Les objectifs de cette première phase étaient de définir un programme de construction et organiser un appel d'avant-projets, auquel participèrent quatre bureaux d'architecture et qui permit de choisir un mandataire. Le choix, réalisé sous une forme anonyme, s'est porté sur le projet réalisé par le bureau d'architecture Fehlmann S.A. à Morges.

La Municipalité vous a alors remis un deuxième préavis portant le No 06/2010 concernant une demande de crédit de Fr. 850'000.-- pour exécuter la phase 2, soit l'étude du projet choisi, l'élaboration d'un projet définitif, la mise en soumission des travaux devant permettre d'en déterminer le coût et l'enquête publique.

La lecture de ces deux préavis peut vous aider à bien comprendre la globalité du processus qui nous amène aujourd'hui à vous présenter le préavis concernant la phase 3, soit la réalisation de l'ouvrage impliquant la démolition de plusieurs bâtiments. Si vous ne possédez pas ou plus ces documents, vous pouvez les consulter ou les télécharger depuis notre site Internet [www.cossonay.ch/documents/autorités/préavis municipaux et rapports/dossier 2009](http://www.cossonay.ch/documents/autorités/préavis_municipaux_et_rapports/dossier_2009) (2010).

2. Le projet

Depuis le 11 avril 2011, date à laquelle votre Conseil a approuvé les conclusions du préavis municipal No 06/2010, plus d'une année et demie aura été nécessaire pour exécuter tous les travaux cités ci-dessus.

La Municipalité a collaboré étroitement avec les architectes, la commission de votre Conseil et les futurs utilisateurs pour améliorer l'avant-projet et élaborer un projet répondant parfaitement aux besoins des futurs utilisateurs et aux attentes des habitants de Cossonay.

Nous vous donnons ci-après le descriptif de cette salle polyvalente et nous commençons en premier lieu par énumérer les divers locaux qu'offre ce nouveau bâtiment :



Au rez :

- 1 salle de gym double, standard de type VD 5, dont vous pouvez connaître les caractéristiques en consultant le site Internet de l'Etat de Vaud selon la référence : <http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/dgeo/constructions-scolaires/directives-et-reglement>. Celle-ci est équipée d'un rideau séparateur pour l'utilisation de deux salles simples. C'est cet espace qui donne le caractère polyvalent du bâtiment. Outre les activités sportives, il pourra accueillir des manifestations publiques et privées, des banquets et diverses réunions ;
- 1 hall d'entrée dans lequel se trouveront un mur de grimpe et une garde-robe utile lors des manifestations ;
- Plusieurs locaux de rangement, pour les engins et le matériel de sport, pour le matériel de scène et pour les tables et chaises ;
- Une zone restauration comprenant un réfectoire pour 100 personnes, un office, une cuisine, un dépôt pour les boissons et une chambre froide ;
- 4 vestiaires équipés de WC et de douches ;
- 1 salle des maîtres ;
- Des WC répartis sur deux endroits ;
- Des WC publics accessibles depuis l'extérieur pour remplacer les WC actuels du Pré aux Moines qui seront démolis ;
- Un appartement d'une surface de 100 m² pour le concierge.

Au premier étage :

- 1 salle de 160 m² à usages multiples, tels la rythmique, la danse, les arts martiaux, etc. ;
- 1 vestiaire ;
- 1 local matériel.

Au sous-sol :

- 1 parking comprenant 31 places ;
- 1 local dépôt-atelier pour la conciergerie ;
- 1 local de rangement pour l'Expo de Coss destiné à remplacer l'actuel dépôt en bois de la Société de Développement qui sera démoli.

Locaux techniques

Par mesure de simplification, nous énumérons ci-après les divers locaux techniques répartis sur les trois niveaux :

Au sous-sol :

- Local de chauffage, local électrique, local de nettoyage et bassin de récupération des eaux de pluie.

Au rez-de-chaussée :

- Local de ventilation.

Au 1^{er} étage :

- Local de ventilation.

Toiture

La toiture sera équipée de 36 panneaux solaires thermiques d'une surface de 100 m². Le reste de la toiture sera entièrement recouvert par 361 panneaux solaires photovoltaïques financés et

exploités par la société Cosvegaz S.A. qui louera à la commune de Cossonay la surface occupée par lesdits panneaux.

La commune de Cossonay réalise ainsi une action promue par son Agenda 21 et participe à l'effort global demandé par le Conseil fédéral pour réussir à l'horizon 2050 l'abandon de l'énergie nucléaire.

Aménagements extérieurs

Au niveau des installations sportives, le complexe comprendra une aire tous temps d'une surface de 1'680 m² comprenant 4 terrains pour les jeux d'équipes, 2 pistes de saut en longueur et 3 pistes de course de 100 m.

Les alentours de la salle polyvalente seront aménagés afin de permettre aux piétons de circuler agréablement aux abords du bâtiment. Seuls les côtés nord et est de la salle seront partiellement accessibles aux véhicules. La rampe permettant l'accès au parking souterrain occupera une partie de la place située entre la route de Morges et la façade est du bâtiment. La consultation des plans figurant en annexe au présent préavis complétera vos connaissances sur ce projet, au niveau de sa conception architecturale, de l'organisation des circulations, etc.



Nous poursuivons notre présentation par quelques considérations des concepteurs de l'ouvrage.

« Par sa position dans le site, la nouvelle salle polyvalente et ses prolongements extérieurs définissent la limite nord du complexe scolaire existant. La forte relation visuelle et spatiale établie avec les bâtiments existants trouve sa matérialisation dans la forme en L des nouvelles constructions, l'emplacement de l'accès principal ainsi que dans le panorama qu'offre la grande baie vitrée de la salle de sports au sud. Le caractère polyvalent de la salle trouve son écho dans le caractère public de l'espace central ainsi délimité et relié à l'axe principal menant au cœur du village de Cossonay.

La volumétrie de la nouvelle construction est d'une grande clarté et facilement reconnaissable. En effet, le volume de la salle se démarque fortement du socle formé par les services sur lequel elle repose. A ce volume viennent se greffer les terrains de jeux extérieurs. Considérés comme un prolongement des espaces de sports intérieurs, ils forment une plateforme accessible de plein pied depuis les vestiaires. Grâce à la pente du terrain naturel, cette plateforme s'enfonce légèrement dans le terrain et trouve l'isolement que la pratique du

sport nécessite tant au niveau visuel qu'au niveau des nuisances sonores qu'elle génère. Le projet tire ainsi parti d'une situation existante en révélant la topographie du lieu.

Par les différentes relations établies avec les constructions scolaires existantes et l'espace dédié aux manifestations publiques, le projet cherche à répondre au contexte particulier du site et du programme. Il tente de créer un lieu de rencontres, animé aussi bien le jour que la nuit par des événements tant sportifs que culturels, riche d'une interaction entre les personnes et leurs centres d'intérêts.

Les flux de véhicules et de piétons sont clairement séparés. L'espace piéton est généreux et structuré par des allées d'arbres. Il s'évase légèrement au niveau de l'entrée principale de la salle polyvalente. L'organisation des vestiaires dissocie le flux « sale » du flux « propre ».

Les espaces intérieurs et extérieurs sont conçus de manière très fluide privilégiant un parcours continu et facilement compréhensible. La position semi-enterrée de la plateforme qui accueille les terrains de sport extérieurs permet de protéger les habitations environnantes du bruit.

Les baies vitrées au niveau de la salle polyvalente et du réfectoire établissent une relation visuelle très forte avec l'espace vert extérieur et les bâtiments scolaires existants. Une vue transversale à travers le bâtiment requalifie et donne vie à l'espace urbain au nord.

Par une organisation très rationnelle des espaces, le projet répond au caractère polyvalent de la salle de gymnastique. Celle-ci se métamorphose en salle de concert, salle de repas ou salle de bal. Les éléments permettant le changement d'affectation tels la scène ou le mobilier, sont rangés et dissimulés de manière à limiter l'encombrement. Une paroi-rideau permet de scinder la salle en deux terrains de sport. Les vestiaires et la cuisine ont des rôles multiples ; la cuisine dessert aussi bien le réfectoire que la salle polyvalente et les vestiaires sont communs à la salle de gymnastique et aux terrains de sport extérieurs.



L'identité du bâtiment est définie non seulement par sa volumétrie mais aussi par le choix des matériaux. Ainsi, les lamelles en bois ont été choisies comme revêtement extérieur pour la salle polyvalente et le crépi pour le socle contenant les locaux de service. Le bois de la salle

contraste ainsi avec un matériau minéral en liaison avec le terrain. Les éléments en bois de la façade permettent de contrôler l'apport lumineux à l'intérieur de la salle de gymnastique, cherchant ainsi à créer les conditions de lumière idéales pour la pratique du sport (lumière indirecte, homogène et bilatérale). Le socle minéral intègre les ouvertures et les baies vitrées qui ciblent les vues et les relations directes avec les éléments extérieurs.

Les jeux de lumières associés aux éléments transparents, semi-transparentes et opaques animent les espaces intérieurs le jour et illuminent le bâtiment la nuit. Son caractère changeant et omniprésent correspond bien à son rôle de symbole de l'espace public de Cossonay.

L'utilisation de panneaux en bois perforés comme revêtement intérieur de la salle polyvalente rend cet espace non seulement très chaleureux et agréable mais répond aussi aux besoins d'isolation phonique.

Le bâtiment est composé d'une structure massive en béton qui forme le socle et d'une structure en bois composée de poutres en treillis et poteaux verticaux qui forment la superstructure de la salle polyvalente. Les poutres en treillis rendent les grandes ouvertures en façade possibles. Tout montant ou élément porteur y est ainsi absent. Le plafond de la salle de gymnastique est une charpente en poutres lamellé-collées qui donne une unité très forte à l'espace intérieur.

Le choix des matériaux, leur unité et homogénéité vont de pair avec la volonté de proposer un bâtiment simple, rationnel et très compact, non dénué d'une certaine magie.

Le bâtiment est chauffé au moyen d'une production de chaleur centralisée à gaz avec une chaudière à condensation de 200 kW. Des panneaux solaires installés sur la toiture du bâtiment permettent de chauffer l'eau chaude sanitaire pour l'ensemble du bâtiment. La surface totale des panneaux est de 100 m², pour satisfaire aux exigences de la loi sur l'énergie. L'ensemble du bâtiment est chauffé par un système de chauffage au sol. La salle de sport est également chauffée par le sol, mais en utilisant un système par rayonnement intégré au sol sportif.

Les installations de ventilation ont pour but d'assurer un renouvellement d'air contrôlé, elles sont à double flux et les débits d'air pulsé et repris sont équilibrés. Le principe de distribution et d'évacuation d'air est basé sur un système assurant le confort nécessaire aux occupants avec une récupération maximale des énergies passives. Dans les salles de sport et les vestiaires, l'air est pulsé dans les pièces par des diffuseurs de plafond et repris également au plafond par des grilles. La salle double doit pouvoir être ventilée naturellement, lors des manifestations occasionnelles qui peuvent s'y dérouler. Les locaux au sous-sol étant borgnes, ceux-ci sont ventilés mécaniquement. Les WC publics sont également ventilés mécaniquement, par simple extraction.

Il est prévu une récupération des eaux de pluie pour l'alimentation des WC et robinets d'arrosage, une installation de relevage des eaux usées du sous-sol, une installation de relevage pour le drainage et une installation pour la désinfection des sols des vestiaires. La cuisine sera équipée de grilles de sol et d'un séparateur à graisse.

3. Coût de l'ouvrage

3.1 Démolition de la salle de gymnastique du Passoir

La salle de gymnastique du Passoir, construite en 1966 dans une période de surchauffe économique, est aujourd'hui obsolète et les structures porteuses du

bâtiment font depuis plusieurs années l'objet d'une attention particulière. Des problèmes sérieux ont été détectés au niveau des plafonds et des vitrages. Le dernier rapport de sécurité établi par un bureau d'ingénieurs conseils mentionne qu'en cas d'alarme météo de niveau 3 (type Lothard), ce bâtiment doit être mis hors service !

Cette salle et ses locaux annexes ne correspondent plus du tout aux standards exigés actuellement pour la pratique de la gymnastique et d'autres sports, et une réfection complète n'est pas envisageable.

Sa démolition est par conséquent inéluctable quoi que votre Conseil décide en ce qui concerne le projet de la salle polyvalente. C'est pour cette raison qu'au niveau des décisions, cette opération se distingue totalement des autres.

Le coût de la démolition de ce bâtiment, qui contient de l'amiante, se monte à Fr. 221'249.- TTC.

3.2 Achat et démolition de la cantine

Le 22 mai 2007 par devant Raymond Ramoni, notaire à Cossonay, la société des Amis du district de Cossonay s'est engagée à vendre sa cantine du Pré aux Moines. Le prix de vente est fixé à un montant équivalant au montant de l'hypothèque due par la société des Amis du district de Cossonay le jour de la signature de l'acte de vente diminué d'un montant de Fr. 25'000.--.

Renseignement pris auprès du Trésorier de cette société, le montant de cette hypothèque est actuellement de Fr. 119'000.--. Ainsi, le prix d'achat de la cantine se monte à Fr. 94'000.--, sous réserve d'un calcul précis concernant les intérêts courus le jour de la transaction.

Quant à la démolition de ce bâtiment, qui contient également de l'amiante, son coût est fixé à Fr. 215'849.--.TTC.

Ces deux objectifs font l'objet d'une seule décision, la démolition étant conditionnée à l'achat. Cette décision est également distincte des autres, mais elle est totalement liée à celles figurant au niveau des conclusions sous les chiffres 3 et 4.

3.3 La démolition des WC publics du Pré aux Moines et du local-dépôt de la société de Développement

En raison de l'implantation prévue pour la salle polyvalente, le local-dépôt en bois, situé à l'ouest de la cantine, doit être démoli. Ce bâtiment est construit sur la parcelle communale No 388 grâce à un droit distinct et permanent de superficie qui a été récemment radié en accord avec la société de Développement de Cossonay (SDC), propriétaire. En fait, depuis de nombreuses années, ce local-dépôt est utilisé par l'Expo de Coss, société issue de la SDC. Suite aux négociations qui ont eu lieu entre le Comité de l'Expo de Coss et la Municipalité, il a été décidé de créer un local de 127 m² au sous-sol de la salle polyvalente, qui sera loué aux organisateurs de cette manifestation annuelle, très importante au niveau du développement économique de notre localité.

S'agissant des WC publics, construits en 1988, ils ont subi les affres du temps et des déprédations. Quant à leur conception, elle n'est plus adaptée aux standards actuels, notamment pour lutter contre les personnes qui y causent des dégâts. Pour les remplacer, l'architecte a prévu des WC publics sur le côté nord de la salle polyvalente, accessibles de l'extérieur.

Le coût de la démolition de ces deux bâtiments est fixé à Fr. 56'624.-- TTC. Le crédit demandé pour cette opération fait l'objet des décisions désignées sous le chiffre 3 des conclusions. Encore une fois, il est évident qu'elles sont dépendantes de la décision prise par votre Conseil au sujet de la réalisation de la salle polyvalente.

3.4 La salle polyvalente

La salle polyvalente a été abondamment décrite ci-dessus. Conformément aux vœux exprimés par votre Conseil, notre Autorité a fait établir deux devis, l'un comprenant la construction d'un parking, l'autre sans parking.

La différence de prix entre les deux variantes se monte à Fr. 744'152.-- TTC, soit Fr. 24'000.-- pour une place de parc. Ce prix est parfaitement convenable et même bon marché. Cela provient du fait que pour la variante sans parking, il y a tout de même lieu d'excaver le terrain d'environ 1 m et que la plantation de micropieux est alors nécessaire pour bien stabiliser la construction. Le plan intitulé « variante sans parking » schématise clairement les propos ci-dessus. Il figure en annexe.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité opte pour le prix avec parking et c'est celui-ci qui figurera dans les propositions de décisions figurant dans les conclusions sous point 4. La Municipalité estime que ces 31 places seront utiles lors de manifestations et qu'elles pourront être louées durant la journée, dans le cadre d'une nouvelle réglementation du parcage à Cossonay qui sera mise place dans le courant de l'année 2013. Ainsi, le coût de construction de la salle polyvalente avec un parking de 31 places se présente comme suit :

1. Travaux préparatoires	140'000.--
2. Bâtiment	9'639'376.--
3. Equipements d'exploitation	230'000.--
4. Aménagements extérieurs	1'008'000.--
5. Frais secondaires	339'374.--
6. Equipements de sport	330'000.--
7. Honoraires	2'026'100.--

Coût total HT	13'712'850.--
8. TVA 8 %	1'097'028.--

Coût total TTC	14'809'878.--
	=====

4. Exploitation de la salle – relations avec les écoles

Faut-il le rappeler, la location des salles de gymnastique et du réfectoire aux écoles est indispensable si notre commune veut être en mesure d'assumer les coûts

d'exploitation, y compris la charge de la dette liée à ce bâtiment. En d'autres termes, sans les écoles, la construction de cette salle polyvalente n'est pas envisageable.

Les relations financières avec l'ASICoPe vous ont déjà été commentées lors de l'examen du préavis municipal No 06/2010. Nous nous permettons de rappeler que l'ASICoPe paiera un loyer basé sur le coût de construction d'une salle de gymnastique double, soit sur 8,5 millions de francs et que ce loyer pour la première année d'exploitation se montera à environ Fr. 350'000.--. La rémunération que notre commune recevra pour l'utilisation du réfectoire par les écoles tous les jours de la semaine, sauf le mercredi, n'est pas encore fixée.

En contrepartie de cette location et de cette rémunération, les écoles pourront disposer durant les périodes et les heures scolaires des salles de gymnastique et du réfectoire. Il s'agit de 38 semaines par année, de 8h.00 à 16h.30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h.00 à 12h.00 le mercredi.

Le reste du temps, hormis celui nécessaire aux nettoyages et à l'entretien, les installations seront à disposition des sociétés locales et de tous organisateurs de rencontres, soirées et manifestations, sous réserve de l'accord de la Municipalité.

Il ne fait aucun doute que la mise à disposition de ces nouveaux espaces voués à la pratique du sport constituera une bouffée d'oxygène pour des clubs tels le VBC, le BBC et la Gym, qui ont un besoin croissant de surfaces de jeux, qu'ils vont chercher parfois dans d'autres localités.

La Municipalité cherchera à rentabiliser au mieux les potentialités de ce bâtiment en louant la salle à usages multiples située au premier étage et les installations du rez. Les périodes des vacances scolaires, les week-ends, les mercredis après-midi et les soirées sont autant de possibilités qui doivent permettre la mise sur pied de manifestations diverses. De plus, des discussions ont eu lieu avec la Direction des écoles. Cette dernière est parfaitement d'accord, quelques fois dans l'année, sur une journée, de libérer les salles en organisant les cours de gymnastique ailleurs, par exemple à l'extérieur.

5. Planning des travaux

En premier lieu, il faut savoir que suite à des contacts que la Municipalité a eus avec les comités de la société des Amis du district et de l'Expo de Coss, des décisions ont été prises pour garantir la tenue de leurs manifestations durant la construction de la salle polyvalente.

Dans ce cadre, notre Autorité s'est engagée envers l'Expo de Coss à mettre à disposition les nouvelles installations pour la tenue de sa 50^{ème} édition, au mois d'octobre 2014. C'est dire que le programme est serré et que les architectes, qui ont accepté cette échéance, devront être très vigilants pour que les entreprises respectent strictement les délais qui leur seront imposés.

L'ouverture du chantier est ainsi prévue pour le 1^{er} février 2013 et les travaux débiteront par les démolitions. Elles seront suivies par des travaux préparatoires qui permettront de réaliser les terrassements au mois d'avril. Le gros œuvre sera terminé à la fin de l'année 2013 ; il restera alors 9 mois pour achever la construction.

6. Etat de la procédure

L'enquête publique s'est déroulée du 20 avril au 20 mai 2012. Elle n'a suscité aucune opposition. Cependant, la section Monuments et Sites du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) a émis une réserve dans le cadre de la consultation des services cantonaux. En raison du classement de la cantine du Pré aux Moines dans le recensement architectural du Canton de Vaud avec la note 3, ce Service ne pouvait pas purement et simplement autoriser sa démolition et a exigé qu'auparavant, une étude historique, des plans et un dossier de photographies, soient réalisés. A l'heure où le présent préavis est rédigé, les documents constituant cette étude ont été transmis au SIPAL et son autorisation de démolir la cantine doit nous parvenir dans les semaines à venir. Dès lors, le permis de construire pourra être délivré. Cette étape de la procédure sera réalisée avant la tenue de la séance au cours de laquelle votre Conseil sera appelé à se prononcer sur ce préavis.

Des discussions ont eu lieu avec les membres de la commission de votre Conseil qui a été chargée d'étudier les préavis municipaux relatifs aux phases 1 et 2. Il a été convenu avec eux qu'ils mettront tout en œuvre pour que leur rapport sur la phase 3, soit la réalisation du projet, soit rédigé dans les meilleurs délais, condition sine qua non si l'on veut respecter le planning décrit ci-dessus.

7. Finances

Si l'on tient compte de tous les éléments figurant dans ce préavis, le coût global de la phase relative à la construction d'une salle polyvalente comprenant un parking de 31 places, y compris la TVA se monte à Fr. 15'397'600.-- TTC.

Il faut préciser que l'engagement des architectes auxquels nous avons demandé de maintenir le prix de l'ouvrage en deçà de 14 millions de francs HT a été respecté, le devis comprenant la construction de la salle polyvalente et la construction d'un parking étant de Fr. 13'712'850.-- HT. A ce montant vient s'ajouter l'achat de la cantine, Fr. 94'000.-- , les démolitions, Fr. 457'150.-- HT et la TVA, Fr. 1'133'600.--.

La Municipalité, sur la base d'études financières faites récemment en collaboration avec sa nouvelle fiduciaire (BDO) peut affirmer que cet investissement et la charge annuelle qu'il entraîne est compatible avec ses finances communales.

La prochaine légalisation de notre nouveau plan général d'affectation est une excellente nouvelle. Cela permettra la construction de nombreux immeubles et son corollaire, l'accueil de nouveaux habitants. A court terme, le revenu de l'impôt sur les personnes physiques augmentera sensiblement. L'encaissement de droits de mutation sera également une conséquence non négligeable de ces constructions.

Le plafond d'endettement a été porté en 2011, avec l'accord de votre Conseil, à 40 millions de francs. La proposition de la Municipalité au sujet de l'arrêté d'imposition pour 2013 est un statut quo, maintenant le taux d'imposition communal à 67.3, ce qui démontre bien sa confiance en l'avenir.

Les questions financières ont fait l'objet d'une étude de la commission ad hoc et de la commission des finances à l'occasion du préavis No 06/2010. Qu'il s'agisse de la dette communale par habitant, de la quotité de la dette brute, de la capacité d'autofinancement, de l'évolution des recettes courantes et des nouvelles charges qu'implique la construction de cette salle, les conclusions ont été positives, ce qui a permis à votre Conseil de s'engager pour la suite du projet. L'augmentation mesurée

du coût global cité ci-dessus par rapport au montant de Fr. 14'000'000.-- sur lequel ont été basées les analyses de la commission des finances ne modifie guère leurs résultats.

8. Finalité

De 1981 à 1992, alors que la population était bien inférieure à celle que nous connaissons aujourd'hui (1538 personnes en 1981 et 2049 en 1992), la Municipalité, le Conseil communal et avec eux les citoyens et citoyennes de Cossonay, ont su faire preuve d'audace en construisant un complexe scolaire comprenant 3 bâtiments (PAM 1, 2 et 3), investissant ainsi quelque 19 millions de francs, alors qu'au cours de cette période, la conjoncture n'a pas toujours été bonne.

Aujourd'hui, personne ne remettrait en cause cet engagement. Les infrastructures réalisées ont dopé le développement de Cossonay et sont indispensables à la vie scolaire, associative et communautaire de Cossonay.

Le projet de construction d'une salle polyvalente a démarré en 2008. Au cours des années qui suivirent, près de 1 million de francs ont été investis pour atteindre l'objectif final. Comme nos prédécesseurs, nous devons être ambitieux pour que Cossonay poursuive son développement et que ses infrastructures répondent aux besoins d'une population qui devrait atteindre 5'000 habitants à l'horizon 2025.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au mardi 6 novembre 2012 à 18.00 h. au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite à adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 12/2012 concernant la démolition de la salle de gymnastique du Passoir, l'achat et la démolition de la cantine du Pré aux Moines, la démolition des WC publics et du local-dépôt de la SDC et la construction d'une salle polyvalente au Pré aux Moines ;
- Après avoir entendu la lecture du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

1. Salle de gymnastique du Passoir

- 1.1 Démolir la salle de gymnastique dite du Passoir, propriété communale, démolition qui est inéluctable en raison de la vétusté de ce bâtiment.

- 1.2 Financer cette démolition dont le coût est estimé à Fr. 221'249.-- TTC par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la Bourse communale.
- 1.3 Porter la valeur de cette démolition à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

2. Cantine du Pré aux Moines

- 2.1 Acquérir la cantine du Pré aux Moines, propriété de la société des Amis du district de Cossonay, pour un montant d'environ Fr. 94'000.--, la somme exacte étant déterminée sur la base et dans les termes d'une convention signée devant le notaire R. Ramoni le 22 mai 2007.
- 2.2 Démolir la cantine du Pré aux Moines, suite à son achat, la démolition étant devisée à Fr. 215'849.-- TTC.
- 2.3 Financer cet achat et cette démolition dont le coût total est de Fr. 309'849.- TTC, par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la Bourse communale.
- 2.4 Porter la valeur de l'achat et de la démolition de la cantine du Pré aux Moines à l'actif du bilan et l'amortir dans le cadre d'un plan d'amortissement d'une durée de 30 ans qui sera établi pour l'ensemble du projet de la salle polyvalente.

3. WC publics et local-dépôt de la SDC

- 3.1 Démolir les WC publics du Pré aux Moines, bâtiment ECA No 750, propriété communale pour un montant de Fr. 25'612.-- TTC.
- 3.2 Démolir le local-dépôt de la Société de Développement de Cossonay (SDC) bâtiment ECA No 405, construit sur la parcelle commune No 388, pour un montant de Fr. 31'012.-- TTC.
- 3.3 Financer ces deux démolitions, dont le coût total est de Fr. 56'624.- TTC, par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la Bourse communale.
- 3.4 Porter la valeur de ces démolitions à l'actif du bilan et l'amortir dans le cadre d'un plan d'amortissement d'une durée de 30 ans qui sera établi pour l'ensemble du projet de la salle polyvalente

4. Salle polyvalente

- 4.1 Réaliser une salle polyvalente au Pré aux Moines, y compris un parking de 31 places, conformes au descriptif figurant dans le présent préavis, pour un montant de Fr. 14'809'878.-- TTC.

- 4.2 Financer cette construction par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou plusieurs établissements financiers.
- 4.3 Porter la valeur de cette construction à l'actif du bilan et l'amortir dans le cadre d'un plan d'amortissement d'une durée de 30 ans qui sera établi pour l'ensemble du projet de la salle polyvalente.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexe : 1 plan relatif à la variante sans parking

Délégués municipaux : Mme Nicole Baudet, Municipale
M. Georges Rime, Syndic